L’auteur de lettres de menaces à connotation raciste au maire de Givors (69) condamné à un an de prison

05/09/2020 à 17h36



> *@_LICRA_ @MRAP_Officiel @EmmanuelMacron @GDarmanin Etre Maire c'est aussi ça…*
> *Extraits d’1 courrier reçu hier : « Allez fous le camp bougnoule si tu ne veux pas brûler comme 1 merguez », « on sait encore se servir d’1 mitraillette » pic.twitter.com/7f2hgGjP5O*
>
> *— Mohamed Boudjellaba (@CEGivors2020) August 22, 2020*

Un an d’emprisonnement, dont 6 mois avec sursis. Patrick P., l’auteur de plusieurs lettres d’insultes et de menaces à conotation racistes adressées au maire de Givors et à une de ses voisines, dans la métropole de Lyon, a été condamné par le tribunal de Grande Instance de Lyon, ce vendredi 4 septembre, au lendemain de son interpellation.

Les juges ont suivi intégralement les réquisitions du procureur : 6 mois de prison ferme (substituable par une surveillance sous bracelet électronique), 6 mois avec sursis,

l’obligation de recevoir des soins et de suivre un stage de citoyenneté. Le sexagénaire, auteur d’au moins 5 lettres d’insultes et de graves menaces envers le maire, ainsi que de missives similaires à l’encontre d’une de ses voisines, a été condamné en comparution immédiate, au lendemain de son interpellation par les forces de l’ordre à Givors. A la barre, il a reconnu les faits, pour lesquels il a présenté ses excuses, et affirmé qu’il n’avait *“pas de haine”.*

Il est l’auteur de plusieurs lettres menaçantes à l’encontre du maire de Givors, Mohamed Boudjellaba dont une que ce dernier avait dénoncé publiquement en août dernier : “4 pages de calomnie, de haine raciale et de menaces”, indiquait l’élu sur son fil Twitter. Il avait porté plainte dans la foulée. Le maire EELV fraichement élu avait dévoilé sur les réseaux sociaux des extraits du premier courrier, violent à son égard.

france3-regions.francetvinfo.fr